T02 – Format du fichier des fiches de notification électroniques et les clés d'élément pour la notification d'une assignation de radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques/décimétriques

Symboles utilisés dans le tableau

X	Clé d'élément obligatoire
+	Clé d'élément obligatoire selon les conditions indiquées
O	Clé d'élément facultatif
C	Clé d'élément obligatoire s'il a servi de base pour effectuer la coordination avec une autre administration
	Clé d'élément n'est pas applicable

Élément Réf (AP4)	Etiquette de section/ Clé d'élément	MIFR	GE89	ST61	Format de données/ Valeur(s) acceptable(s)	Description de la clé d'élément	Observations
	<HEAD>	X	X	X	Insensible à la casse	Début de la section **HEAD**	La section **<HEAD>** sera unique dans le fichier. Cette section indique le début du fichier électronique
	t_char_set	O	O	O	ISO-8859-1	Jeu de caractères utilisé dans le fichier	
	t_d_sent	O	O	O	YYYY-MM-DD	Date d'envoi de la fiche de notification	
B	t_adm	X	X	X	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 1	Symbole de l'administration notificatrice	
	t_email_addr	O	O	O	max.30 caractères	Adresse de courrier électronique du notificateur	
	</HEAD>	X	X	X		Fin de la section **HEAD**	La section doit se terminer par **</HEAD>**
	<NOTICE>	X	X	X	Insensible à la casse	Début de la section **NOTICE**	Le nombre de sections **<NOTICE>** dans le fichier n'est pas limité. Chaque section **<NOTICE>** contient toutes les clés d'éléments requises aux fins de la notification
	t_notice_type	X	X	X	T02 Insensible à la casse	Type de fiche de notification	La fiche de notification T02 est utilisée pour les stations de télévision analogiques ou numériques
	t_d_adm_ntc	O	O	O	YYYY-MM-DD	Date donnée à la fiche de notification par l'administration	Cette date peut être différente de la date t_d_sent
	t_fragment	X	X	X	NTFD_RR, GE89, ST61	Fragment	Partie de la base de données à mettre à jour NTFD_RR – pour l'inscription dans le Fichier de référence GE89 ou ST61 – pour la mise à jour du Plan
D	t_prov	X			RR11.2/RR9.21	Code de la disposition du RR au titre de laquelle la fiche de notification a été soumise	RR11.2: pour l'inscription dans le Fichier de référence. RR9.21: lorsqu'une coordination préalable est requise avant la notification au titre du numéro RR11.2 (Article 9 du RR)
	t_action	X	X	X	ADD, MODIFY Insensible à la casse	Action à effectuer concernant cette fiche	
ID1	t_adm_ref_id	O	O	O	max.20 caractères	Code d'identification unique donné par l'administration à l'assignation	Ce code est utilisé pour identifier de manière unique l'assignation de fréquence et le **caractère unique doit être géré par l'administration**. **Élément d'identification de la fiche de notification**
1A	t_freq_assgn	X	X	X	30 à 960 MHz	Fréquence assignée, telle qu'elle est définie dans l'Article 1 du RR	Notifiée en MHz – **Élément d'identification de la fiche de notification**
4C	t_long	X	X	X	±DDDMMSS −1800000 à +1800000	Longitude de l'emplacement de l'antenne d'émission	**Élément d'identification de la fiche de notification**
4C	t_lat	X	X	X	±DDMMSS −900000 à +900000	Latitude de l'emplacement de l'antenne d'émission	**Élément d'identification de la fiche de notification**
O-ID1	t_trg_adm_ref_id	+	+	+	max.20 caractères	Code d'identification unique de l'assignation à modifier	S'applique à l'action «MODIFY». Peut-être utilisé, seulement s'il a été notifié antérieurement et si **t_trg_freq_assgn, t_trg_long et t_trg_lat ne sont pas fournis. Élément d'identification de l'assignation inscrite**

Élément Réf (AP4)	Etiquette de section/ Clé d'élément	MIFR	GE89	ST61	Format de données/ Valeur(s) acceptable(s)	Description de la clé d'élément	Observations
O-1A	t_trg_freq_assgn	+	+	+	30 à 960 MHz max.6 décimaux	Fréquence assignée de l'assignation à modifier	S'applique à l'action «MODIFY». **Obligatoire si t_trg_adm_ref_id n'est pas fourni. Élément d'identification de l'assignation inscrite**
O-4C	t_trg_long	+	+	+	±DDDMMSS −1800000 à +1800000	Longitude de l'emplacement de l'antenne d'émission de l'assignation à modifier	S'applique à l'action «MODIFY». **Obligatoire si t_trg_adm_ref_id n'est pas fourni. Élément d'identification de l'assignation inscrite**
O-4C	t_trg_lat	+	+	+	±DDMMSS −900000 à +900000	Latitude de l'emplacement de l'antenne d'émission de l'assignation à modifier	S'applique à l'action «MODIFY». **Obligatoire si t_trg_adm_ref_id n'est pas fourni. Élément d'identification de l'assignation inscrite**
3A1	t_call_sign	O	O	O	max.10 caractères	Indicatif d'appel utilisé conformément à l'Article 19 du RR	Elle doit être conforme à l'Art. 19 du RR et à l'Appendice 42 du RR
3A2	t_station_id	O	O	O	max.10 caractères	Identification de la station	Le contenu du champ n'est pas validé, il peut contenir des caractères imprimables
1E	t_oset_v_12	+	+	+	− 36 à + 36	Décalage de fréquence de la porteuse image, exprimé en multiples positifs ou négatifs de 1/12 de la fréquence de ligne du système de télévision considéré	Si t_oset_v_khz, **n'est pas fourni**. Obligatoire pour GE89. Pour ST61, obligatoire uniquement pour les stations de grande puissance. Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61 (stations de grande puissance), sinon il est facultatif. **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
1E1	t_oset_v_khz	+	+	+	− 50 000 à + 50 000 max.3 décimaux	Décalage de fréquence de la porteuse image, en kHz, exprimé par un nombre (positif ou négatif)	Si t_oset_v_12, **n'est pas fourni**. Obligatoire pour l'Accord GE89. Pour l'Accord ST61, obligatoire uniquement pour les stations de grande puissance. Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de l'Accord GE89 ou ST61 (stations de grande puissance), sinon il est facultatif. **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
1EA	t_oset_s_12	+	+	+	− 36 à + 36	Décalage de fréquence de la porteuse son, exprimé en multiples positifs ou négatifs de 1/12 de la fréquence de ligne du système de télévision considéré	Si le décalage de fréquence de la porteuse son est différent de celui de la porteuse image, et si t_oset_s_khz, **n'est pas fourni**. Obligatoire pour GE89. Pour ST61, obligatoire uniquement pour les stations de grande puissance. Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61 (stations de grande puissance), sinon il est facultatif. **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
1E1A	t_oset_s_khz	+	+	+	− 50.000 à + 50.000 max.3 décimaux	Décalage de fréquence de la porteuse son, en kHz, exprimé par un nombre (positif ou négatif)	Si le décalage de fréquence de la porteuse son est différent de celui de la porteuse image, et si t_oset_s_12, **n'est pas fourni**. Obligatoire pour GE89. Pour ST61, obligatoire uniquement pour les stations de grande puissance. Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61 (stations de grande puissance), sinon il est facultatif **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
1EO	t_oset_kHz	X			− 195 à + 195	Décalage de fréquence, en kHz. Décalage de la fréquence centrale de l'émission par rapport à la fréquence assignée	Si cet élément n'est pas fourni, la valeur par défaut 0,000 kHz sera appliquée **Ne s'applique pas pour la télévision analogique**
2C	t_d_inuse	X			AAAA-MM-JJ	Date (effective ou prévue, selon le cas) de mise en service de l'assignation de fréquence (nouvelle ou modifiée)	Maximum 3 mois à l'avance
4A	t_site_name	X	X	X	max.30 caractères	Nom de la localité par lequel la station d'émission est désignée ou dans laquelle cette station est située	
4B	t_ctry	X	X	X	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 2	Code de la zone géographique dans laquelle est située la station d'émission	Doit se trouver sur le territoire relevant de l'administration notificatrice

Élément Réf (AP4)	Etiquette de section/ Clé d'élément	MIFR	GE89	ST61	Format de données/ Valeur(s) acceptable(s)	Description de la clé d'élément	Observations
7A1	t_freq_stabl	+	X	X	RELAXED, NORMAL, PRECISION	Code décrivant la stabilité de fréquence	Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61. La valeur RELAXED est acceptable si la puissance des stations ne dépasse pas 17 dBW (50 W) dans la bande de fréquences 29,7-100 MHz et 20 dBW (100 W) dans la bande de fréquences 100-960 MHz (voir la note 24 de l'Appendice 2 du RR). **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
7C1	t_tran_sys	X	X	X	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 8	Code identifiant le système de télévision	
7C2	t_color	+	X	X	NTSC, PAL, SECAM	Code correspondant au système couleur	Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61. **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
7A	t_emi_cls	+			Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 8	Classe d'émission	**Ne s'applique pas pour la télévision analogique**
7AB	t_bdwdth	+			Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 8	Largeur de bande nécessaire	**Ne s'applique pas pour la télévision analogique**
8BH	t_erp_h_dbw	+	+	+	≤ 67.000 max.3 décimaux	Puissance apparente rayonnée maximale (dBW) de la composante à polarisation horizontale	Obligatoire, si la polarisation est horizontale ou mixte
8BV	t_erp_v_dbw	+	+	+	≤ 67.000 max.3 décimaux	Puissance apparente rayonnée maximale (dBW) de la composante à polarisation verticale	Obligatoire, si la polarisation est verticale ou mixte
8D	t_pwr_ratio	+	X	X	7 à 16 dB	Rapport de puissance porteuse image/porteuse son, en dB	Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61. **Ne s'applique pas pour la télévision numérique**
9	t_ant_dir	X	X	X	D, ND	Indicateur précisant si l'antenne est directive (D) ou non directive (ND)	
9D	t_polar	X	X	X	H, V, M	Code indiquant le type de polarisation	Polarisation (H – horizontale, V – verticale, M – mixte)
9E	t_hgt_agl	+	X	X	Nombre entier compris entre 1 et 800 m	Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol, en mètres	Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61, sinon il est facultatif
9EA	t_site_alt	+	X	X	Nombre entier compris entre −1 000 et 8 850 m	Altitude de l'emplacement par rapport au niveau moyen de la mer (m)	Pour le fragment NTFD_RR, cet élément est obligatoire si la notification est faite au titre de GE89 ou ST61, sinon il est facultatif
9EB	t_eff_hgtmax	X	X	X	Nombre entier compris entre −3 000 et 3 000	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (m) au-dessus du niveau moyen du sol, entre 3 et 15 km par rapport à l'antenne d'émission	Sa valeur doit être égale, ou supérieure, à la plus grande des valeurs du diagramme de hauteur équivalente d'antenne
12A	t_op_agcy	O			3 chiffres	Symbole de l'entité exploitante	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 3
12B	t_addr_code	X			1 caractère	Symbole correspondant à l'adresse de l'administration responsable, à laquelle il convient d'envoyer toute communication urgente concernant les brouillages, la qualité des émissions et les questions relatives à l'exploitation technique de la liaison	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 3
10B	t_op_hh_fr	X			HHMM 0000 à 2 359	Horaire normal (UTC) de fonctionnement de l'assignation de fréquence	Heure de début de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence
10B	t_op_hh_to	X			HHMM 0001 à 2 400	Horaire normal (UTC) de fonctionnement de l'assignation de fréquence	Heure de fin de l'horaire normal de fonctionnement (UTC) de l'assignation de fréquence
13C	t_remarks	O	O	O	Caractères	Toute remarque destinée à aider le Bureau dans le traitement de la fiche	Le nombre de caractères par ligne n'est pas limité. Il pourrait y avoir plusieurs clés

Élément Réf (AP4)	Etiquette de section/ Clé d'élément	MIFR	GE89	ST61	Format de données/ Valeur(s) acceptable(s)	Description de la clé d'élément	Observations
	<ANT_HGT>	X	X	X	Insensible à la casse	Début de la sous-section **ANT_HGT** contenant les valeurs des hauteurs équivalentes de l'antenne	La sous-section **<ANT_HGT>** sera unique dans la section **<NOTICE>**
9EC	t_eff_hgt@azmzzz	X	X	X	Nombre entier compris entre −3 000 et 3 000 m	Hauteur équivalente de l'antenne (m) au-dessus du niveau moyen du sol, entre 3 et 15 km par rapport à l'antenne d'émission, à 36 azimuts différents, de 10 degrés en 10 degrés (à savoir 0°, 10°, ..., 350°), mesurée dans le plan horizontal depuis le Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre	La valeur maximale de la hauteur ne devrait pas être supérieure à la valeur de t_eff_hgtmax.
	</ANT_HGT>	X	X	X		Fin de la sous-section **ANT_HGT**	La sous-section doit se terminer par **</ANT_HGT>**
	<ANT_DIAGR_H>	+	+	+	Insensible à la casse	Début de la sous-section **ANT_DIAGR_H** contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale	Obligatoire, si la polarisation est horizontale ou mixte et l'antenne est directive. **<ANT_DIAGR_H>** sera unique dans la section **<NOTICE>**
9NH	t_attn@azmzzz	+	+	+	0.0 à 40.0 dB max.1 décimale	Valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale, pour 36 azimuts différents, de 10 degrés en 10 degrés (à savoir 0°, 10°, ..., 350°), mesurée dans le plan horizontal depuis le Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre, par rapport à la puissance apparente rayonnée maximale de cette composante, exprimée en dB	Au moins une valeur du diagramme d'affaiblissement doit être égale à 0
	</ANT_DIAGR_H>	+	+	+		Fin de la sous-section **ANT_DIAGR_H**	La sous-section doit se terminer par **</ANT_DIAGR_H>**
	<ANT_DIAGR_V>	+	+	+	Insensible à la casse	Début de la sous-section **ANT_DIAGR_V** contenant la valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale	Obligatoire, si la polarisation est verticale ou mixte et l'antenne est directive. **<ANT_DIAGR_V>** sera unique dans la sera unique dans la section **<NOTICE>**
9NV	t_attn@azmzzz	+	+	+	0.0 à 40.0 dB max.1 décimale	Valeur de l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale, pour 36 azimuts différents, de 10 degrés en 10 degrés (à savoir 0°, 10°, ..., 350°), mesurée dans le plan horizontal depuis le Nord vrai dans le sens des aiguilles d'une montre, par rapport à la puissance apparente rayonnée maximale de cette composante, exprimée en dB	Au moins une valeur du diagramme d'affaiblissement doit être égale à 0
	</ANT_DIAGR_V>	+	+	+		Fin de la sous-section **ANT_DIAGR_V**	La sous-section doit se terminer par **</ANT_DIAGR_V>**
	<COORD> ou <COORDINATION>	O	C	C	Insensible à la casse	Début de la sous-section **COORD** ou **COORDINATION**	**<COORD> ou <COORDINATION>** sera unique dans la section **<NOTICE>**
11	t_adm	+	+	+	Préface à la BR IFIC, Chapitre IV, Section 1	Symbole du nom de l'administration avec laquelle une coordination a été effectuée avec succès	Répéter s'il y a lieu
	</COORD> ou </COORDINATION>	O	C	C		Fin de la sous-section **COORD** ou **COORDINATION**	La sous-section doit se terminer par **</COORD> ou </COORDINATION>**
	</NOTICE>	X	X	X		Fin de la section **NOTICE**	La section doit se terminer par **</NOTICE>.** Cela indique la fin de toutes les clés d'élément requises pour la notification
	<TAIL>	X	X	X	Insensible à la casse	Début de la section **TAIL**	La section **<TAIL>** sera unique dans le fichier. Cette section indique la fin du fichier électronique
	t_num_notices	X	X	X	Nombre entier	Nombre de fiches figurant dans le fichier	Le nombre de fiches de notification par fichier n'est pas limité
	</TAIL>	X	X	X		Fin de la section **TAIL**	La section doit se terminer par **</TAIL>**